

Paris, le 22 Janvier 2019

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de département

Copie pour information à :

Monsieur le ministre d'État,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux
et procureurs de la République,
Mesdames et Messieurs les recteurs,
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux,
des agences régionales de santé

Objet : La mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

P.J. : 1- Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon
2- Modalités de déploiement du PAQTE
3- Suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
4- Pacte de Dijon

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires et a précisé le 22 mai 2018 les objectifs : garantir les mêmes droits ; favoriser l'émancipation ; refaire République. À l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre 2018, le conseil des ministres du 18 juillet a adopté une feuille de route en 5 programmes (sécurité ; éducation ; emploi ; logement ; lien social) et 40 mesures.

Depuis près de six mois, cette feuille de route se déploie :

- la rénovation urbaine est relancée avec le doublement du budget de 5 à 10 milliards d'euros et l'adoption de nouvelles règles dont la prise en charge des démolitions portée à 80 % voire à 100 % pour accélérer les projets. Depuis mai 2018, 175 projets ont été validés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et 4 milliards d'euros mis à disposition des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux qui les portent. Ce premier tiers des projets nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) validés conduira à plus de 13 milliards d'euros d'investissement dans ces quartiers ;
- l'action résolue sur le bâti se traduit également par le plan initiative copropriétés, lancé à Marseille le 10 octobre dernier : 3 milliards d'euros seront mobilisés sur dix ans pour traiter près de 700 copropriétés soit 56 000 logements ;
- depuis la rentrée 2018-2019, près de 190 000 élèves de CP et de CE1 des écoles REP et REP+ étudient dans des classes dédoublées dont les effectifs sont proches de douze élèves ;
- le dispositif des stages de 3^e se met en œuvre avec 28 000 offres de stages de qualité sur le portail www.monstagedetroisieme.fr dont 17 000 déposées par les services de l'État ;

- 3 600 emplois francs ont été signés depuis le lancement du dispositif le 1^{er} avril dernier dans 7 territoires d'expérimentation et le dispositif monte en charge ;
- les premiers déploiements d'effectifs de police supplémentaires sont intervenus en septembre dans 15 quartiers de reconquête républicaine et se poursuivront dans 15 autres début 2019 ;
- les 1 000 postes supplémentaires d'adultes-relais, qui mènent des actions de médiation sociale essentielles dans les quartiers, seront répartis territorialement d'ici fin janvier.

Au total, 26 des 40 mesures sont atteintes ou en cours de déploiement (annexe 3). L'année 2019 doit être celle de la déclinaison territoriale des mesures dans les contrats de ville et de l'accélération de leur déploiement avec, en appui des crédits de droit commun, l'augmentation sans précédent de près de 20 % des crédits spécifiques de la politique de la ville votée en loi de finances.

À l'échelle nationale, je suivrai personnellement la mise en œuvre de la feuille de route. Chaque ministère chef de file sera chargé de produire les indicateurs de suivi associés à chaque mesure. Le Commissariat général à l'égalité des territoires rendra compte de l'atteinte des objectifs.

Dans chacun de vos territoires, vous êtes les garants de la mobilisation interministérielle et de celle de l'ensemble des acteurs. Vous réunirez à cet effet, chaque semestre, le collège des chefs de service. Tout l'Etat doit être rassemblé autour de cette priorité. J'attends des recteurs et des directeurs généraux des agences régionales de santé qu'ils soient pleinement investis à vos côtés.

Vous vous appuyerez sur les contrats de ville, dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 dans le but de les caler sur la feuille de route. Vous engagerez leur rénovation avec les autres signataires pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019, afin d'y intégrer les priorités gouvernementales. Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il sera ajouté au contrat et s'inscrira dans la logique du pacte de Dijon, que j'ai signé avec l'assemblée des communautés de France et France urbaine le 10 juillet dernier (annexe 1). Vous pourrez utilement utiliser les indicateurs du tableau de bord national afin de définir des cibles territorialisées.

Vous veillerez à associer largement l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les conseils citoyens, mais également les associations et les entreprises. Dans ce cadre, vous déclinez dans vos territoires le PAQTE, le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (annexe 2). Le PAQTE sera complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail dans le cadre de l'initiative « *La France une chance. Les entreprises s'engagent* ».

Vous transmettez d'ici au 15 mars à la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et au ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, une synthèse de cinq pages sur les démarches engagées, les mesures de la feuille de route gouvernementale et du pacte de Dijon déclinées dans les contrats de ville, l'échéance de rénovation des contrats et les difficultés rencontrées.

L'attente des habitants est forte, les défis sont immenses. Ils ne pourront être relevés qu'au prix d'une mobilisation totale et résolue. Il est primordial que les mesures annoncées se traduisent en transformations tangibles pour les habitants. Je sais pouvoir compter sur votre implication pour y parvenir et vous demande de diffuser largement, tant auprès des élus que des autres acteurs, des exemples concrets de l'action de l'État dans les quartiers prioritaires pour incarner cette mobilisation.


Édouard PHILIPPE

1. Présentation du PAQTE

La démarche de co-construction menée dans les territoires au premier semestre de l'année 2018 a identifié près de 600 propositions à l'initiative de 15 000 participants, parmi toutes les catégories d'acteurs des quartiers prioritaires : conseils citoyens, associations, adultes relais, élus, bailleurs, entreprises, etc.

33% des propositions qui en sont issues relèvent de l'emploi et du développement économique. Deux attentes en particulier ont été exprimées avec force : définir des indicateurs de suivi concrets afin d'objectiver les résultats économiques de la politique de la ville, et impulser une nouvelle dynamique aux chartes entreprises et quartiers. Celles-ci ont mobilisé efficacement les acteurs dans certains départements tels que la Loire-Atlantique, le Nord, ou le Territoire de Belfort. Cependant, dans beaucoup d'autres, les résultats sont difficilement mesurables ou la dynamique s'est essoufflée après la phase des signatures.

C'est pourquoi, le Gouvernement a souhaité lancer le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE). Il traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers dans le cadre de la mobilisation nationale souhaitée par le président de la République. A travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Les premières signatures nationales ont eu lieu en juillet 2018 au ministère de la cohésion des territoires.

Il cible quatre axes d'engagement prioritaires :

- (i) **sensibiliser** les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+ ;
- (ii) **former** en favorisant l'accès à l'alternance ;
- (iii) **recruter** de manière non-discriminatoire ;
- (iv) **acheter** de manière plus responsable et inclusive. Pour chacun de ces axes, le PAQTE définit des indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent, qui sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_paqte.pdf.

2. Mise en œuvre territoriale

Vous êtes chargés de mettre en œuvre le PAQTE dans les territoires. Afin d'impulser une dynamique et de coordonner les initiatives, il vous est demandé de nommer un référent dédié au sein de vos services, et de réunir dès que possible un comité de pilotage. Celui-ci peut utilement inclure les clubs d'entreprise (réseaux FACE, CREPI, LEPC, etc.), la DIRECCTE, Pôle Emploi et les collectivités locales, en particulier les intercommunalités.

Vous mobiliserez les grandes entreprises nationales, ainsi que les ETI, PME et TPE du territoire. Vous signerez une convention PAQTE triannuelle avec chaque entreprise, après avoir défini pour chaque axe des objectifs associés aux indicateurs clés prédéfinis. Pour tenir compte des spécificités des PME et TPE, il est possible de ne retenir que certains des axes du PAQTE ou d'y valoriser d'autres engagements spécifiques.

Vous pourrez le cas échéant vous appuyer sur les clubs d'entreprises dans cette démarche de conventionnement. Afin d'alimenter la dynamique, vous réunirez sur une base régulière les entreprises signataires pour réaliser un point d'étape et valoriser leur engagement.

Les services du CGET (paqte@cget.gouv.fr) interviendront en appui de vos initiatives. Un référent dédié y sera votre interlocuteur privilégié pour toute demande d'appui et pour soutenir l'évaluation des engagements des entreprises signataires. Il diffusera les bonnes pratiques et valorisera les actions exemplaires dans la mobilisation des acteurs locaux.

Vous transmettez au CGET, d'ici le 15 février 2019, le contact du référent PAQTE au sein de vos équipes. Par la suite, vous ferez remonter tous les six mois un bilan quantitatif et qualitatif de la montée en charge du PAQTE, qui fera état de la stratégie que vous avez définie et des éventuels obstacles que vous rencontrez dans sa mise en place. Il sera à transmettre à l'adresse fonctionnelle paqte@cget.gouv.fr.

Vous pourrez utiliser le format suivant :

Référent du PAQTE (coordonnées)
Organisation retenue de suivi et d'animation du PAQTE (ex : chargé de mission au sein de la préfecture ; désignation d'un délégué du Préfet référent ; subventions accordées à des partenaires en charge de l'animation...)
Nombre et liste des entreprises signataires au niveau départemental
Associations et autres acteurs partenaires du déploiement du PAQTE
Résultats agrégés des entreprises signataires de votre département ainsi que des exemples concrets d'actions réalisées
Eléments de contexte de votre département : Nombre de QPV, de PRU d'intérêt national et population départementale des QPV Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) dans les QPV

D'autre part, le CGET organise régulièrement des journées de mobilisation autour du PAQTE sur les territoires. Quatre d'entre elles se sont tenues en 2018 à Marseille, Nantes, Lyon et Amiens. D'autres dates sont prévues en 2019. Vos services seront sollicités le cas échéant pour leur préparation.

3. Articulation du PAQTE avec la Charte Entreprises et Quartiers et « la France une chance »

Le PAQTE vise à impulser une nouvelle dynamique et un reporting plus efficace. Il s'agit par ailleurs de capitaliser sur tout le travail que vous avez réalisé avec la Charte Entreprises et Quartiers. En ce sens, il convient de proposer aux entreprises de la charte dont la convention arrive à échéance d'entrer dans le PAQTE.

Vous veillerez progressivement et, en tout état de cause d'ici janvier 2020, à ce que les conventions départementales « entreprises et quartiers » soient transformées en PAQTE. Afin de tenir compte de la situation des PME et TPE, vous veillerez à la mise en place d'un PAQTE avec souplesse. Il est notamment possible de ne retenir qu'une partie des quatre axes, ou d'inclure des actions qui sortent de leur périmètre.

Par ailleurs, le PAQTE s'inscrit dans le cadre de l'initiative « *La France Une Chance. Les entreprises s'engagent* » lancée par le président de la République le 17 juillet 2018. Il est complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail qui pourront être développées dans ce cadre.

Annexe 1 - Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon

Le pacte de Dijon (https://www.adcf.org/files/THEME-Amenagement-du-territoire/Pacte-de-Dijon_VF.pdf) a été élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet. Il vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière. Ces engagements doivent être concrétisés dans le cadre des contrats de ville qui sont le cadre d'action territorial de la politique de la ville.

La durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 afin de les caler sur la durée de la feuille de route. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

Ils doivent désormais être renégociés afin d'intégrer les priorités gouvernementales. Vous engagerez avec les autres signataires une rénovation des contrats de ville pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019. Elle s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours et associera les conseils citoyens. Vous accorderez une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité.

Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat. Elle traduira au niveau local la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires. Dans la logique du pacte de Dijon, elle s'appuiera sur trois principes :

a) approche globale de l'action publique

Il est crucial que la politique de la ville ne soit pas l'affaire que des quartiers. Dans le cadre de vos attributions en matière de logement, vous veillerez particulièrement à éviter de concentrer les populations les plus précarisées dans certains quartiers. Vous pourrez vous appuyer sur les dispositions des lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale.

Vous veillerez également à la déclinaison des autres plans nationaux sur ces territoires, s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté et du plan national de santé et à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

b) différenciation en fonction des territoires

Les 1514 quartiers prioritaires recouvrent des réalités et des besoins différents. Vous tiendrez compte des dynamiques locales, de la capacité de l'intercommunalité en matière de portage de la politique de la ville et des problématiques de cohésion urbaine spécifiques aux villes moyennes, aux grands ensembles ou aux centres anciens dégradés. Dans un contexte d'évolution des intercommunalités, la rénovation des contrats de ville permettra d'en faire évoluer le périmètre pour les inscrire dans de nouveaux territoires de projets. Ainsi, en Ile-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer en particulier, il pourra être proposé aux élus de réunir les contrats communaux dans un contrat d'agglomération.

c) responsabilisation et évaluation des acteurs

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le ou les maire(s) et le préfet devront rechercher la traduction des engagements de l'Etat et du mouvement intercommunal tels qu'ils figurent dans le pacte de Dijon. Vous associerez les autres collectivités et l'ensemble des services publics à la dynamique de mobilisation.

En concertation avec les signataires du contrat de ville, vous identifieriez des grands projets (projets de rénovation urbaine, cités éducatives, ...), relevant des champs du pacte de Dijon avec les engagements réciproques de l'Etat et des collectivités, en veillant à les rendre identifiables par les habitants.

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

Garantir les mêmes droits aux habitants

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS
SÉCURITÉ et PRÉVENTION DE DÉLINQUANCE		SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)
LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE		3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE		5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités
EN			9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS
					- Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	
	RENFORCEMENT DU LIEU SOCIAL	SOLIDARITÉ	10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles
			11	Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV
			12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2 - Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale
	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées
			18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS
Favoriser l'émancipation	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)
			20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV
			26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel

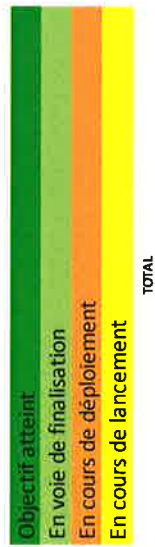
ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS
Faire République	REINFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche
			28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
		SOLIDARITÉ TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
			30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés
		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés
			32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure
			33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV
			34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure
		ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année
			36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
			38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS
			39	Développer la pratique musicale	- Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV
		ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES



PACTE DE DIJON

COHÉSION URBAINE & SOCIALE :

NOUS NOUS ENGAGEONS

La politique de la ville a été conçue au tournant des années 80, sous les effets de la crise économique, du grippage de l'ascension sociale et des profondes transformations des quartiers populaires qui ont traditionnellement joué un rôle d'accueil et de « sas » dans nos agglomérations et bassins de vie.

Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démerité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socio-économique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES, OÙ L'ÉTAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire,
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques,
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles,
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUi, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires,
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées,
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai,
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles,
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH, pour une action ambitieuse dans le parc public et privé, au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier; à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...),
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire,...)
- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers,
- Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Jeunesse – éducation – formation - insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à :

- Décliner, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés,
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Education nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements,
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics,
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni formation ni emploi,
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail,
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents,
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants,
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés,
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur portage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités territoriales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Dijon, le 6 avril 2018

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Jean-Luc Rigaut

Président de l'AdCF
Maire d'Annecy
Président du Grand Annecy



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 44 39 34 56
franceurbaine.org
franceurbaine@franceurbaine.org



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00
F. 01 55 04 89 01
www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr